

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 126

présenté par

M. Vidalies, M. Brottes, M. Mallot, M. Destot, M. Bono, Mme Lepetit, M. Eckert,  
M. Gille, Mme Coutelle, M. Dolez, M. Gorce, M. Duron, M. Goua, M. Letchimy,  
M. Françaix, M. Viollet, M. Charasse, M. Deguilhem, M. Giacobbi, M. Issindou,  
M. Le Bouillonnet, M. Néri, Mme Iborra  
et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 8**

Dans l'alinéa 4 de cet article, supprimer les mots :

« l'autorité ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa est flou, il s'agit par sa suppression de s'assurer que la charge du remboursement des usagers ne porte pas sur l'AOT et autrement dit sur le contribuable local.